

Fiche d'Inscription

2023-2024



Activité de longe côte et longeThérapie® du club Corsica Pass'in l'Acqua

COORDONNÉES :

Nom :

Prénoms : Sexe : M F

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :@.....

RENSEIGNEMENTS :

Problèmes médicaux à signaler :

.....

.....

.....

.....



Vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du longe côte (marche aquatique) qui sera à faire compléter, dater et signer par votre médecin.

Le certificat est valable 2 ans.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je soussigné Mme/M. : autorise mon fils/ma fille mineur/e à participer aux activités organisées par le club **Corsica Pass'in l'Acqua**.

- J'autorise mon enfant à quitter seul le Club après l'activité /le cours.
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul le club après l'activité/ le cours

EN CAS D'ACCIDENT :

Personne (s) à prévenir :

Nom : Prénom :

Téléphone :

Mode de règlement : Espèce chèque

Fait à, le/...../.....

Signature

Club Corsica Pass'in l'Acqua / Olivia RIOLACCI

Résidence U Magnificu 1 rue des platanes 20290 Borgo
Tel : 06 28 72 69 34 / Email : corsicalongecote@gmail.com
www.corsicalongecote.com

PLANNING :				
Horaire d'hiver : (Nov à Mai)	Horaire d'été : (Juin à Octobre)	Lundi	Vendredi	Samedi
9h00-10h00	7h45 - 8h45	Plage de la Marana		Plage de la Marana
17h30-18h30	18h30-19h30	Plage de la Marana		
17h00-18h00	17h30-18h30		Plage d'Anghione	

- ◆ Les créneaux et les plages peuvent changer pour des raisons techniques (entrée dans l'hiver, manque de places de parking, pollution, ...)
- ◆ **Tout changement sera communiqué par email et/ou sur les pages Facebook du club.**
- ◆ **Les participants doivent arriver sur les sites 15 minutes avant pour se préparer.**
- ◆ **Les horaires indiqués sont ceux auxquels les séances commencent. En cas de retard ou ABSENCE, prévenir la monitrice.**
- ◆ **CHASUBLES OBLIGATOIRES JAUNES FLUO AVEC LOGO DU CLUB pour Cotisation annuelle et Carnet**

TARIFS :		
Adultes	Cotisation annuelle (01 septembre 2023 au 31 aout 2024) (payement seulement du 01 septembre au 31 mai)	250€
	Carnet de 10 séances (sont valables un an à partir de la date d'achat)	150€
Enfants (7 à 15 ans)	Cotisation annuelle	100€
	Carnet de 10 séances	60€
Matériel	Pagaie hors compétition	25€
	Chasubles obligatoires du club (Gratuite pour les enfants)	17€
TOTAL	

- ◆ **Le prix de l'assurance est inclus dans toutes prestations y compris les baptêmes.**

◆ **RAPPEL SUR LES TARIFS DES BAPTÊMES ET SÉANCES :**

Les baptêmes pour les adultes sont à **25€** (location matériel comprise+ assurance) et **gratuit** (location matériel comprise + assurance comprise et offerte) **pour les enfants jusqu'à 15 ans.**

Le prix de la séance hors baptême, cotisation annuelle ou carnet est de **20€** pour les adultes et **8€** pour les enfants.

◆ **POSSIBILITÉ DE LOUER LE MATÉRIEL :**

Suite à la situation sanitaire actuelle l'entretien du matériel demande l'investissement de produit spécifique pour ceux qui veulent louer :

Chasuble	2€
Plaquettes	2€
Pagaie	5€

Les paiements se feront toujours avant de commencer les séances!!!

Club Corsica Pass'in l'Acqua / Olivia RIOLACCI

Résidence U Magnificu 1 rue des platanes 20290 Borgo

Tel : 06 28 72 69 34 / Email : corsicalongecote@gmail.com

www.corsicalongecote.com

REGLEMENT GÉNÉRAL DU CLUB :

Conditions générales :

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. Toute personne n'étant pas à jour de son règlement se verra refuser l'accès aux activités.

Séance de découverte des activités :

Sauf impossibilité matérielle, il est proposé une séance de découverte des activités pour les nouveaux usagers à **25€** pour les adultes et **gratuite pour les enfants**. À l'issue de celle-ci, l'utilisateur à 3 jours pour confirmer son inscription. À défaut de cette confirmation, la place est libérée. Le paiement de la cotisation annuelle n'est dû qu'au moment de l'inscription définitive. Pour les stages, un délai de 4 jours est accordé lors d'une préinscription, à défaut de règlement, la place est libérée.

Le paiement :

Les usagers peuvent régler par les modes de paiement suivants : chèque bancaire ou postal à l'ordre de **Olivia RIOLACCI** ou en **espèces**. À la demande des usagers et pour les activités courantes hebdomadaires, il est possible de réaliser un paiement échelonné en **2 versements** effectués au début de chaque mois. Pour les activités et prestations ponctuelles (stages, séjours, mises à disposition de locaux, etc.), le paiement est effectué en une seule fois.

Remboursement des droits d'inscription :

Le remboursement n'est possible que dans le cas de circonstances exceptionnelles, dûment justifiées (motif médical, déménagement, perte d'emploi, motif professionnel...). Les remboursements sont calculés au prorata des séances restantes à effectuer au jour de la demande accompagnée des justificatifs. Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé.

Inscription en cours de saison :

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. **Jusqu'au 31/05/2024, le tarif forfaitaire annuel est dû.** Après cette période, les personnes seront dans l'obligation soit de prendre le carnet de 10 séances, soit de payer 20€ par séance.

Frais annexes :

Une participation complémentaire pourra être demandée aux usagers pour couvrir les frais liés à des projets spécifiques (sortie, billets de transport, ingrédients alimentaires, photos et cassettes souvenirs, tirages papier pour les photos, impressions de documents, matériels spéciaux, etc.). Cette participation est alors calculée aux frais réels exposés par le club CORSICA PASS'IN L'ACQUA. Le matériel utile (consommables et matériel de base) est inclus dans la tarification.

Assurance :

Une activité physique et sportive nécessite l'obtention d'une assurance, la monitrice perçoit auprès des usagers le montant de l'assurance comprise dans tous les tarifs, et le reverse à l'assurance **MAIF**.

Annulation :

Le club CORSICA PASS'IN L'ACQUA se réserve le droit d'annuler voir de stopper toute séance de longe côte si elle estime qu'il y a des risques météorologiques, sanitaires ou autres qui ne garantissent pas la pratique du longe côte en toute sécurité.

Consignes de sécurité :

Les membres du club CORSICA PASS'IN L'ACQUA s'engagent à respecter les consignes de sécurité exprimées par le professeur par voix orale ou toute autre forme de communication. **Si les membres ne respectent pas ces consignes le professeur peut les faire sortir de l'eau voir annuler la séance pour le groupe entier ou exclure complètement du club la ou les personnes non respectueuses.**

Exclusion d'un membre du club :

Un membre du club peut être exclu si il ne respecte pas les consignes de sécurité, si il manque de respect au professeur et/ou un membre du club, si il met qui que se soit en danger. Si il est exclu aucun remboursement ne sera fait.

Responsabilité :

Le Club CORSICA PASS'IN L'ACQUA assure ses usagers pour la pratique de leur-s activité-s. Des contrats d'assurances complémentaires peuvent être proposés pour certaines activités sportives.

Droit à l'image :

Lors de votre inscription ou celle d'un enfant mineur, vous acceptez que votre image ou celle de l'enfant (prise lors des activités ou événements organisés par le centre) soit utilisée sur les supports de communication (brochure, affiche, site interne, documents, réseaux sociaux, ...). Sur simple demande écrite auprès d'Olivia RIOLACCI gérante de CORSICA PASS'IN L'ACQUA tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée. Le participant refusant le droit à l'image prend la responsabilité, pendant les prises de vue de s'éloigner momentanément du cadre de l'appareil.

Animaux de compagnie:

La présence d'animaux de compagnie est strictement interdite pendant les séances.

Lu et approuvé Signature :

Club Corsica Pass'in l'Acqua / Olivia RIOLACCI

Résidence U Magnificu 1 rue des platanes 20290 Borgo

Tel : 06 28 72 69 34 / Email : corsicalongecote@gmail.com

www.corsicalongecote.com

Rappel de quelques consignes de sécurité et de bonnes pratiques :

- ⇒ Ecouter et respecter la monitrice ainsi que les consignes communiquées.
- ⇒ Se respecter mutuellement.
- ⇒ Le longe côte est un sport collectif : on se met à l'eau tous ensemble et on sort de la même façon. Dans le cas où quelqu'un doit sortir de l'eau (fatigué, rendez-vous, ...) il doit en informer la monitrice avant. Dans le cas où la monitrice fait sortir quelqu'un de l'eau pour un accident, tout le groupe DOIT SORTIR de l'eau.
- ⇒ Si le groupe est à l'eau et éloigné du point d'entrée à l'eau, rejoindre le groupe par le rivage et NON dans l'eau.
- ⇒ La monitrice est en droit d'écourter les séances quelque soit la raison pour la sécurité de l'intégralité du groupe.
- ⇒ Si quelqu'un présente une faiblesse, prévenir la monitrice, et surtout encadrer la personne. NE JAMAIS LAISSER QUELQU'UN SEUL.
- ⇒ Les longeurs doivent rester en groupe sauf sur demande de la monitrice.
- ⇒ Si en cas de soucis de santé, en parler à la monitrice avant séance. Elle, seule, prendra la décision de vous faire participer ou pas.
- ⇒ Prévenir toujours la monitrice de petites faiblesses (Crampes, maux au ventre, sensations de froid, sueurs excessives, légers maux de tête, piqûres, envies de faire pipi, mauvaises digestions, etc.,....). Le moindre petit bobo ou la moindre faiblesse peuvent avoir de graves conséquences dans l'eau et sont aussi des indicateurs importants pour la monitrice.
- ⇒ Les Chaussons sont OBLIGATOIRES ou vieilles baskets. Toute personne sans chaussons est refusée.
- ⇒ Le cours se décompose toujours en 3 parties : échauffement, longe et étirement.

Cette liste n'est pas exhaustive !!!

CHARTRE DU CITOYEN DE LA MER



Les dix commandements du citoyen de la mer



Le citoyen de la mer responsable

- 1** S'informe au mieux du milieu maritime qu'il va pratiquer : météo, marées, courants, hydrographie, récifs, phénomènes particuliers, réglementations spécifiques.
- 2** Est conscient de ses responsabilités et de ses limites.
- 3** S'il part en mer, connaît et maîtrise l'engin nautique qu'il met en œuvre, ses caractéristiques de tenue de mer, ses règles de conduite, ses installations de sécurité. A partir du littoral il s'informe des consignes de sécurité en vigueur localement.
- 4** Connaît l'état de préparation de son équipage et s'assure de son équipement de sécurité individuel adapté aux conditions de pratique en mer.

Le citoyen de la mer solidaire

- 5** Se prépare à l'éventualité de devenir lui-même sauveteur; dans cette perspective, il s'informe sur les contacts à prendre pour alerter les secours et connaît les premiers gestes qui sauvent.
- 6** Surveille son environnement lorsqu'il est en mer, de manière à détecter rapidement toute anomalie ou tout danger affectant une personne en difficulté.
- 7** Porte spontanément secours aux personnes en difficulté dans la mesure de ses capacités et donne l'alerte aux services spécialisés de coordination des opérations de sauvetage.

Le citoyen de la mer respectueux

- 8** Entretient sa connaissance sur les habitudes et contraintes des autres acteurs qui pratiquent son environnement maritime.
- 9** Ne se répartit jamais de sa courtoisie dans ses contacts avec eux.
- 10** Respecte scrupuleusement l'environnement.

Moi Je signe la charte



CERTIFICAT MEDICAL

(à remplir par votre médecin ou papier libre)



Je soussigné(e) Dr.....
Docteur en médecine, certifie avoir examiné à ce jour
M. Mme....., né(e) le __/__/____
dont l'état de santé ne présente aucune contre-indication à la
pratique du Longe Côte (Marche aquatique), de la LongeThérapie et
randonnée pédestre.

Date __/__/____
Signature du médecin+ cachet